

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 15 |
| | | Pour : 15 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUË et M. Bastien PORTA

Procuration(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danfious, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| __/__/__ |

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, a voté l'affectation de résultat comme suit :

| | | |
|--------------------|---|------------|
| Considérant | qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, | |
| Statuant | sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 | |
| Constatant | que le compte administratif fait apparaître : | |
| | - un excédent de fonctionnement de : | 19 705,92 |
| | - un excédent reporté de : | 178 302,92 |
| | Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 198 008,84 |
| | - un excédent d'investissement de : | 4 255,53 |
| | - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| | Soit un excédent de financement de : | 4 255,53 |
| DÉCIDE | d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : | |
| | RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT | 198 008,84 |
| | AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| | RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 198 008,84 |
| | <hr/> | |
| | RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT | 4 255,53 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Maire RIVIERE François

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 15 |
| | | Pour : 15 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUË et M. Bastien PORTA

Procuration(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. SAINTE-MARIE

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| __/__/__ |

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 a procédé comme suit :

| | | |
|--------------------|---|------|
| Considérant | qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, | |
| Statuant | sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 | |
| Constatant | que le compte administratif fait apparaître : | |
| | - un déficit de fonctionnement de : | 0,00 |
| | - un déficit reporté de : | 0,00 |
| | Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : | 0,00 |
| | - un déficit d'investissement de : | 0,00 |
| | - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| | Soit un besoin de financement de : | 0,00 |
| DÉCIDE | d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : | |
| | RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT | 0,00 |
| | AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| | RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 0,00 |
| | <hr/> | |
| | RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 0,00 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Le Maire, RIVIERE François

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 15 |
| | | Pour : 15 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procuration(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danfous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| <u> </u> |

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, a procédé comme suit :

| | |
|---|---|
| Considérant | qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, |
| Statuant | sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 |
| Constatant | que le compte administratif fait apparaître : |
| - un excédent de fonctionnement de : | 215 307,09 |
| - un excédent reporté de : | 457 153,19 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 672 460,28 |
| - un déficit d'investissement de : | 58 853,68 |
| - un excédent des restes à réaliser de : | 201 589,27 |
| Soit un excédent de financement de : | 142 735,59 |
| DÉCIDE | d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT | 672 460,28 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 672 460,28 |
| <hr/> | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 58 853,68 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Le Maire François RIVIERE



le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|--|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procuration(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danfous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. SAINTE-MARIE

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| __/__/__ |

| |
|---------------------------------------|
| AFFECTATION DES RESULTATS 2023 |
|---------------------------------------|

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le a procédé comme suit :

| | | |
|--------------------|---|------------|
| Considérant | qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, | |
| Statuant | sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 | |
| Constatant | que le compte administratif fait apparaître : | |
| | - un déficit de fonctionnement de : | 145 449,76 |
| | - un déficit reporté de : | 0,00 |
| | Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : | 145 449,76 |
| | - un excédent d'investissement de : | 7 876,76 |
| | - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| | Soit un excédent de financement de : | 7 876,76 |
| DÉCIDE | d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : | |
| | RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT | 145 449,76 |
| | AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| | RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 145 449,76 |
| | <hr/> | |
| | RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT | 7 876,76 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Maire RIVIERE François



le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 15 |
| | | Pour : 15 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Étaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procurations :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danfous, Mme Dallas et M. Martet

Étai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Étai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. SAINTE-MARIE

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| __/__/__ |

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, a opéré comme suit :

| | |
|---|---|
| Considérant | qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, |
| Statuant | sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 |
| Constatant | que le compte administratif fait apparaître : |
| - un excédent de fonctionnement de : | 14 854,61 |
| - un déficit reporté de : | 0,00 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 14 854,61 |
| - un déficit d'investissement de : | 287 414,49 |
| - un excédent des restes à réaliser de : | 56 250,66 |
| Soit un besoin de financement de : | 231 163,83 |
| DÉCIDE | d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT | 14 854,61 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 14 854,61 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 0,00 |
| <hr/> | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 287 414,49 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

MAIRE RIVIERE François



le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 15 |
| | | Pour : 15 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etai(en)t présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Procurat ion(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danfous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. SAINTE-MARIE

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| __/__/__ |

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 à procédé comme suit :

| | | |
|--------------------|---|-----------|
| Considérant | qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, | |
| Statuant | sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 | |
| Constatant | que le compte administratif fait apparaître : | |
| | - un excédent de fonctionnement de : | 6 551,49 |
| | - un excédent reporté de : | 12 388,42 |
| | Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 18 939,91 |
| | - un excédent d'investissement de : | 31 127,64 |
| | - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| | Soit un excédent de financement de : | 31 127,64 |
| DÉCIDE | d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : | |
| | RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT | 18 939,91 |
| | AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| | RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 18 939,91 |
| | <hr/> | |
| | RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT | 31 127,64 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Maire RIVIERE François



le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 15 |
| | | Pour : 15 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procuration(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danflos, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, a voté le budget comme suit :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 26 797,64

Recettes : 26 797,64

Fonctionnement

Dépenses : 264 006,08

Recettes : 264 006,08

| Pour rappel, total budget : | | |
|------------------------------|------------|--------------------|
| <u>Investissement</u> | | |
| Dépenses : | 26 797,64 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 26 797,64 | (dont 0,00 de RAR) |
| <u>Fonctionnement</u> | | |
| Dépenses : | 264 006,08 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 264 006,08 | (dont 0,00 de RAR) |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Maire RIVIERE François



le(s) secrétaire(s) de séance



| | |
|----------------------|----|
| IV - ANNEXES | IV |
| ARRÊTÉ ET SIGNATURES | D |

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents: 11
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES - Pour : 15
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par le Maire ,
A Seissan, le 20/03/2024
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Seissan, le 20/03/2024



Les membres de l'Assemblée Délibérante,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le

~~29 MARS 2024~~

et de la publication le 25 MARS 2024

A Seissan, le 25 MARS 2024

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 15 |
| | | Pour : 15 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre STEINBERG, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procuration(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. STEINBERG

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| __/__/__ |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, a voté le budget comme suit :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 123 704,65

Recettes : 123 704,65

Fonctionnement

Dépenses : 123 704,65

Recettes : 123 704,65

| Pour rappel, total budget : | | |
|------------------------------|------------|--------------------|
| <u>Investissement</u> | | |
| Dépenses : | 123 704,65 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 123 704,65 | (dont 0,00 de RAR) |
| <u>Fonctionnement</u> | | |
| Dépenses : | 123 704,65 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 123 704,65 | (dont 0,00 de RAR) |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Le Maire RIVIERE François



le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 032-213204266-20240320-BP2024BORD-BF

S²LOW

LOTISSEMENT DE BORDENEUVE - LOTISSEMENT DE BORDENEUVE

| | |
|--------------------------|---|
| V – ARRETE ET SIGNATURES | V |
| ARRETE ET SIGNATURES | A |

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par Le Maire (1),

A Seissan, le 20/03/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres le Conseil municipal réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire

A Seissan, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres le Conseil municipal réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

25 MARS 2024

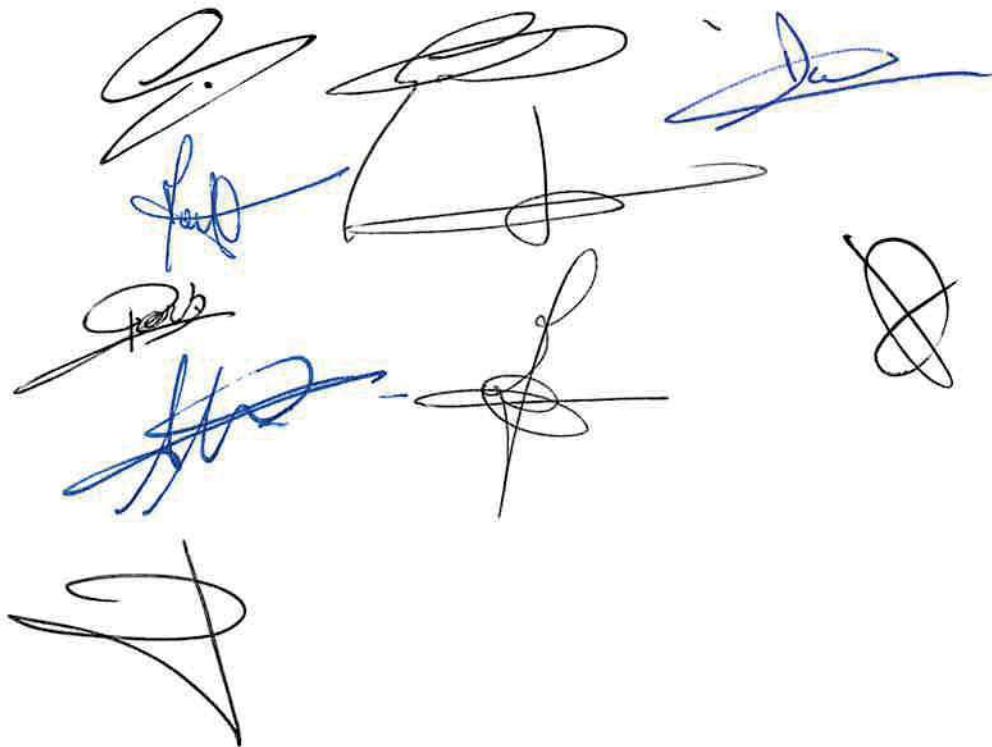
A Seissan, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

25 MARS 2024



Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 15 |
| | | Pour : 15 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procuration(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danfous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

25 MARS 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

et publication du

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 1 432 774,45

Recettes : 1 231 185,18

Fonctionnement

Dépenses : 2 266 759,28

Recettes : 2 266 759,28

| Pour rappel, total budget : | | |
|------------------------------|--------------|--------------------------|
| <u>Investissement</u> | | |
| Dépenses : | 1 667 814,17 | (dont 235 039,72 de RAR) |
| Recettes : | 1 667 814,17 | (dont 436 628,99 de RAR) |
| <u>Fonctionnement</u> | | |
| Dépenses : | 2 266 759,28 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 2 266 759,28 | (dont 0,00 de RAR) |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Le Maire, RIVIERE François

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 032-213204266-20240320-BP2024BP-BF

S²LOW

BUDGET COMMUNAL - Principal - BP - 2024

| | |
|--------------------------|---|
| V – ARRETE ET SIGNATURES | V |
| ARRETE ET SIGNATURES | A |

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

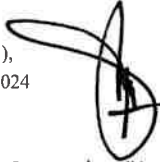
Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par le Maire (1),
A SEISSAN, le 20/03/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire
A SEISSAN, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(c) en session Ordinaire (2),(3).

23 MARS 2024

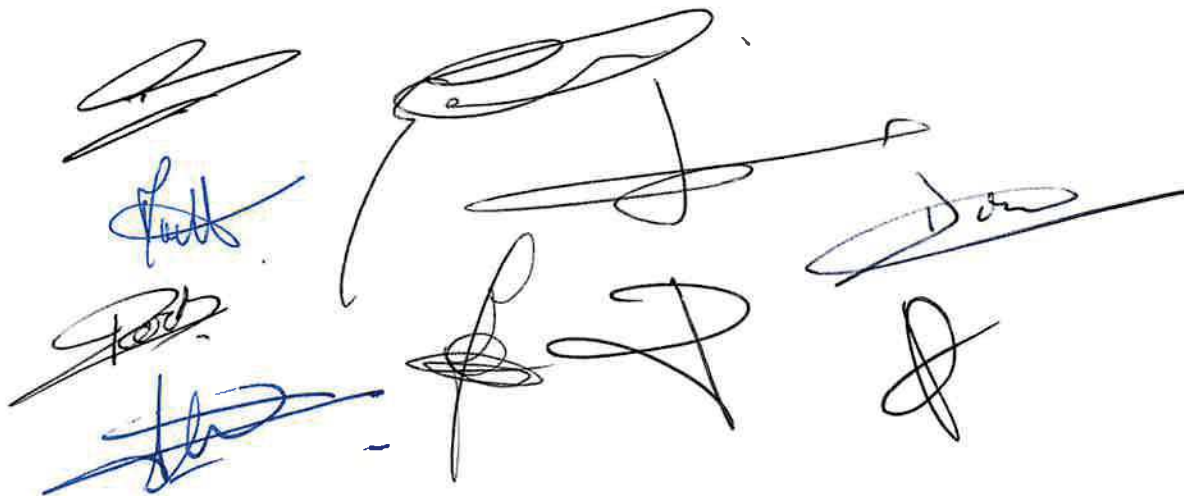
Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A SEISSAN, le
28/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf mars le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 15 |
| | | Pour : 15 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procurat ion(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danfious, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| <u> </u> |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, a voté le budget comme suit :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 26 424,77

Recettes : 26 424,77

Fonctionnement

Dépenses : 182 903,37

Recettes : 182 903,37

| Pour rappel, total budget : | | |
|------------------------------|------------|--------------------|
| <u>Investissement</u> | | |
| Dépenses : | 26 424,77 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 26 424,77 | (dont 0,00 de RAR) |
| <u>Fonctionnement</u> | | |
| Dépenses : | 182 903,37 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 182 903,37 | (dont 0,00 de RAR) |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Maire RIVIERE François



le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 032-213204266-20240320-BP2024POUC-BF

S²LOW

LOTISSEMENT POUCOURON - LOTISSEMENT POUCOURON

| | |
|--------------------------|---|
| V – ARRETE ET SIGNATURES | V |
| ARRETE ET SIGNATURES | A |

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par le Maire (1),
A Seissan, le 20/03/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire
A Seissan, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le **25 MARS 2024**

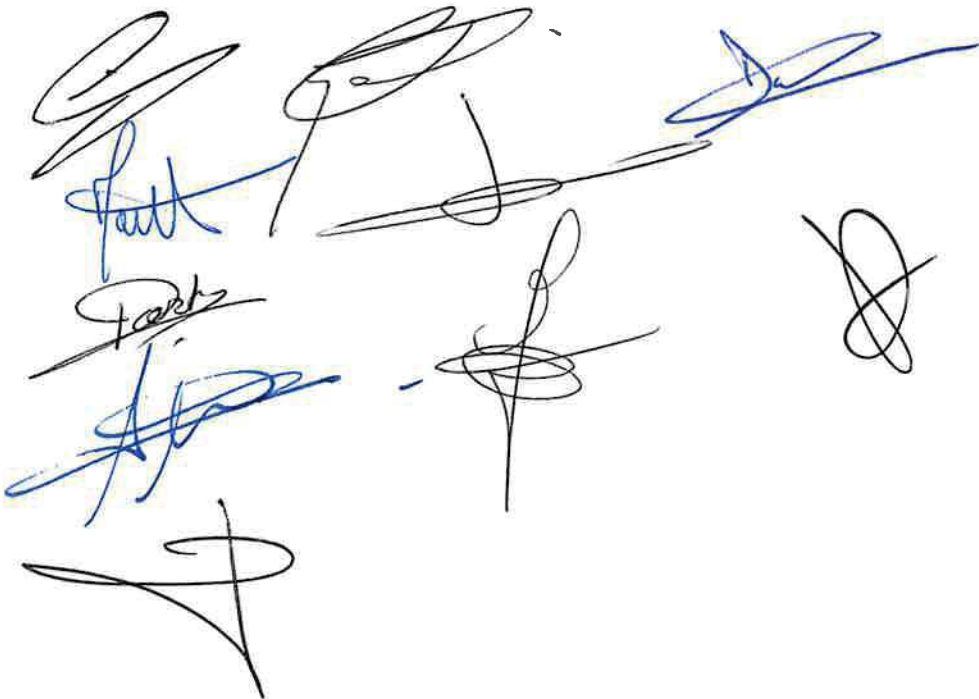
A Seissan, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

25 MARS 2024



Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 15 |
| | | Pour : 15 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etai(en)t présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procurat ion(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danfious, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

| |
|-------------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| __/__/__ |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, a voté le budget comme suit :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 290 414,49

Recettes : 234 163,83

Fonctionnement

Dépenses : 14 905,00

Recettes : 14 905,00

| Pour rappel, total budget : | | |
|-----------------------------|------------|-------------------------|
| <u>Investissement</u> | | |
| Dépenses : | 290 414,49 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 290 414,49 | (dont 56 250,66 de RAR) |
| <u>Fonctionnement</u> | | |
| Dépenses : | 14 905,00 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 14 905,00 | (dont 0,00 de RAR) |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

MAIRE RIVIERE François



le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

S²LOW

ID : 032-213204266-20240320-BP2024RESTO-BF

BUDGET RESTAURANT - BUDGET RESTAURANT - BP - 2024

| | |
|--------------------------|---|
| V – ARRETE ET SIGNATURES | V |
| ARRETE ET SIGNATURES | A |

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par le Maire (1),
A SEISSAN, le 20/03/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire
A SEISSAN, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

25 MARS 2024

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

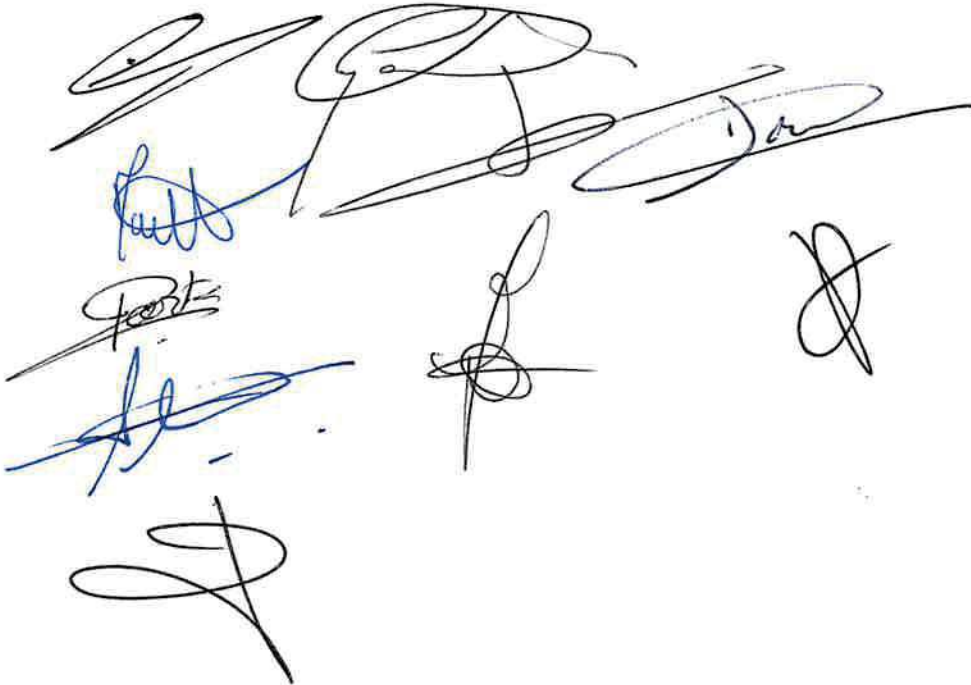
A SEISSAN, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

25 MARS 2024





Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissar salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 15 |
| | | Pour : 15 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procuratation(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| ____/____/____ |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. François RIVIERE, a voté le budget comme suit :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 54 441,01

Recettes : 54 441,01

Fonctionnement

Dépenses : 62 202,45

Recettes : 62 202,45

| Pour rappel, total budget : | | |
|------------------------------|-----------|--------------------|
| <u>Investissement</u> | | |
| Dépenses : | 54 441,01 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 54 441,01 | (dont 0,00 de RAR) |
| <u>Fonctionnement</u> | | |
| Dépenses : | 62 202,45 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 62 202,45 | (dont 0,00 de RAR) |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Maire RIVIERE François



le(s) secrétaire(s) de séance

| | |
|-----------------------------|-----------|
| IV - ANNEXES | IV |
| ARRÊTÉ ET SIGNATURES | D |

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES - Pour : 15
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par le Maire ,
A Seissan, le 20/03/2024
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Seissan, le 20/03/2024



Les membres de l'Assemblée Délibérante,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25 MARS 2024, et de la publication le 25 MARS 2024

A Seissan, le 25 MARS 2024

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 14 |
| | | Pour : 14 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procurations(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danflos, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| __/__/__ |

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. SAINTE-MARIE, a voté le compte administratif comme suit

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 122 346,80 |
| | Réalisé : | 56 147,14 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 122 346,80 |
| | Réalisé : | 60 402,67 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 244 195,12 |
| | Réalisé : | 52 889,21 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 244 195,12 |
| | Réalisé : | 250 898,05 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | 4 255,53 |
| Fonctionnement : | 198 008,84 |
| Résultat global : | 202 264,37 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Le Maire RIVIERE François

le(s) secrétaire(s) de séance



| | |
|----------------------|----|
| IV - ANNEXES | IV |
| ARRÊTÉ ET SIGNATURES | D |

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents: M.....
Nombre de suffrages exprimés : M.....
VOTES - Pour : M.....
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par le Maire ,
A Seissan, le 20/03/2024
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
Le Maire s'étant retiré lors du vote.
A Seissan, le 20/03/2024



Les membres de l'Assemblée Délibérante,

(Handwritten signatures in blue ink)

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25 MARS 2024, et de la publication le 25 MARS 2024

A Seissan, le 25 MARS 2024

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conse Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 14 |
| | | Pour : 14 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procuration(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danfous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M. SAINTE-MARIE

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| __/__/__ |

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. SAINTE-MARIE, a voté le compte administratif comme suit :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 123 704,65 |
| | Réalisé : | 0,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Recettes | Prévu : | 123 704,65 |
| | Réalisé : | 0,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 123 704,65 |
| | Réalisé : | 0,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Recettes | Prévu : | 123 704,65 |
| | Réalisé : | 0,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------|
| Investissement : | 0,00 |
| Fonctionnement : | 0,00 |
| Résultat global : | 0,00 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Le Maire RIVIERE François

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 032-213204266-20240320-CA2024BORD-BF

S²LOW

LOTISSEMENT DE BORDENEUVE - LOTISSEMENT DE BORDENEUVE

| | |
|--------------------------|---|
| V – ARRETE ET SIGNATURES | V |
| ARRETE ET SIGNATURES | A |

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par Le Maire (1),

A Seissan, le 20/03/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres le Conseil municipal réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire

A Seissan, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres le Conseil municipal réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

25 MARS 2024

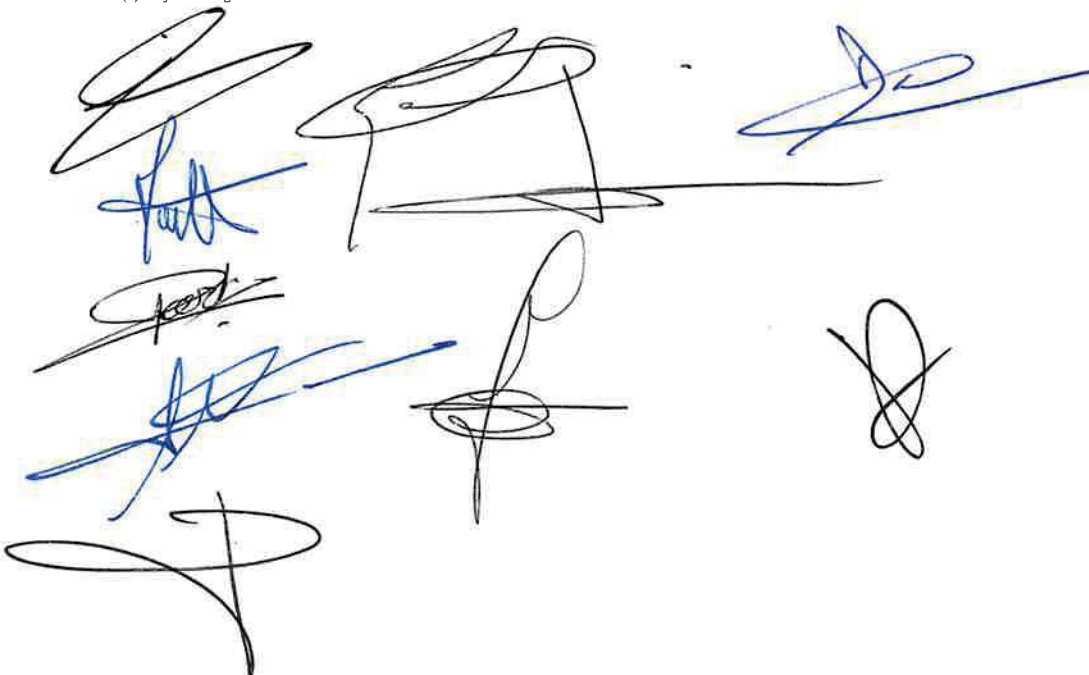
A Seissan, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

25 MARS 2024



Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 14 |
| | | Pour : 14 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procurations(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danfous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| __/__/__ |

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. SAINTE-MARIE, a voté le compte administratif comme suit :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 1 362 801,41 |
| | Réalisé : | 668 830,96 |
| | Reste à réaliser : | 235 039,72 |
| Recettes | Prévu : | 1 362 801,41 |
| | Réalisé : | 609 977,28 |
| | Reste à réaliser : | 436 628,99 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 1 569 358,19 |
| | Réalisé : | 960 941,42 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 1 569 358,19 |
| | Réalisé : | 1 633 401,70 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | -58 853,68 |
| Fonctionnement : | 672 460,28 |
| Résultat global : | 613 606,60 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Le Maire, RIVIERE François

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 032-213204266-20240320-CA2023COM-BF



BUDGET COMMUNAL - Principal - CA - 2023

| | |
|--------------------------|---|
| V – ARRETE ET SIGNATURES | V |
| ARRETE ET SIGNATURES | A |

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par le Maire (1),
A SEISSAN, le 20/03/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire

A SEISSAN, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le **25 MARS 2024**

A SEISSAN, le

25 MARS 2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf mars le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 14 |
| | | Pour : 14 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Étaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procurations :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danflous, Mme Dallas et M. Martet

Étai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Étai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| ____/____/____ |

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. SAINTE-MARIE, a voté le compte administratif comme suit :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 30 301,53 |
| | Réalisé : | 4 548,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 30 301,53 |
| | Réalisé : | 12 424,76 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 379 353,13 |
| | Réalisé : | 204 972,76 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 379 353,13 |
| | Réalisé : | 59 523,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|-------------|
| Investissement : | 7 876,76 |
| Fonctionnement : | -145 449,76 |
| Résultat global : | -137 573,00 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Maire RIVIERE François



le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

S²LO

ID : 032-213204266-20240320-CA2024POUC-BF

LOTISSEMENT POUCOURON - LOTISSEMENT POUCOURON -

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : *14*

Nombre de suffrages exprimés : *14*

VOTES :

Pour : *14*

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par le Maire (1)

A Seissan, le 20/03/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire

A Seissan, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

25 MARS 2024

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Seissan, le

25 MARS 2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 14 |
| | | Pour : 14 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procurations(s) :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danflos, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| __/__/__ |

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. SAINTE-MARIE, a voté le compte administratif comme suit :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 318 715,99 |
| | Réalisé : | 310 715,99 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 318 715,99 |
| | Réalisé : | 23 301,50 |
| | Reste à réaliser : | 56 250,66 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 15 000,00 |
| | Réalisé : | 88,39 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 15 000,00 |
| | Réalisé : | 14 943,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|-------------|
| Investissement : | -287 414,49 |
| Fonctionnement : | 14 854,61 |
| Résultat global : | -272 559,88 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

MAIRE s'étant retiré lors du vote.

Ont signé MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

MAIRE RIVIERE François

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

S²LOW

ID : 032-213204266-20240320-CA2024RESTO-BF

BUDGET RESTAURANT - BUDGET RESTAURANT - CA - 2

| | |
|--------------------------|---|
| V – ARRETE ET SIGNATURES | V |
| ARRETE ET SIGNATURES | A |

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par le Maire (1),
A SEISSAN, le 20/03/2024



Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire
A SEISSAN, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le **25 MARS 2024**

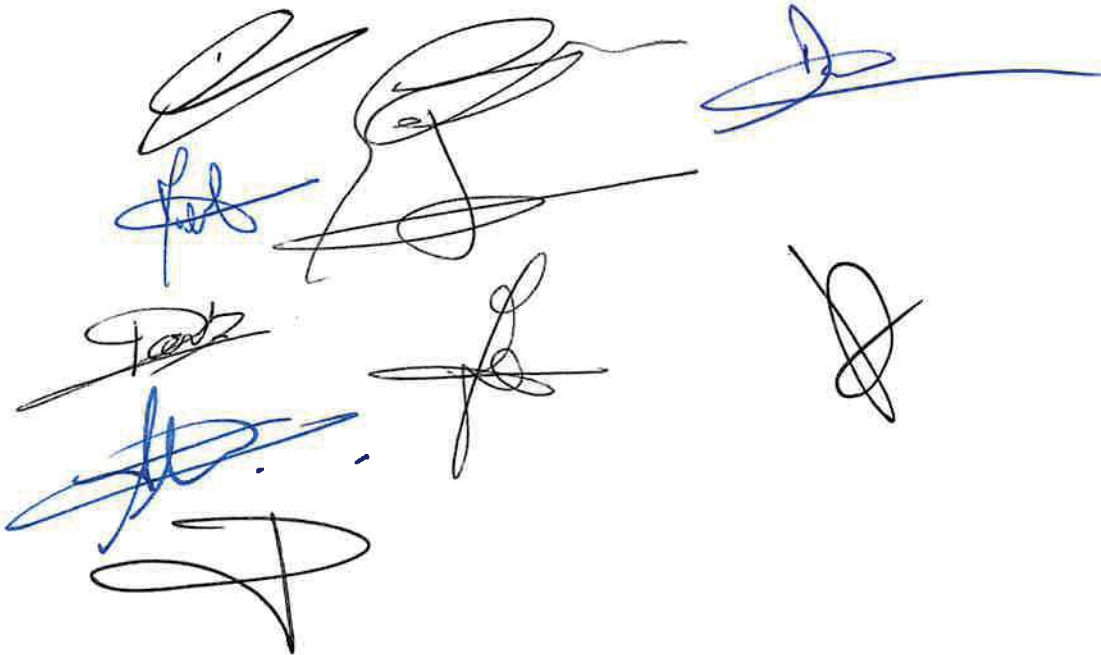
A SEISSAN, le

25 MARS 2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 11 | 14 |
| | | Pour : 14 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOU et M. Bastien PORTA

Procurations :

Quatre procurations : M. Porta, M. Danfous, Mme Dallas et M. Martet

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 08 mars 2024 |

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 08 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

| |
|---------------------|
| 25 MARS 2024 |
| et publication du |
| <u> </u> |

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de M. SAINTE-MARIE, a voté le compte administratif comme suit :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 53 309,45 |
| | Réalisé : | 22 181,81 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Recettes | Prévu : | 53 309,45 |
| | Réalisé : | 53 309,45 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 56 028,72 |
| | Réalisé : | 35 389,72 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Recettes | Prévu : | 56 028,72 |
| | Réalisé : | 54 329,63 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|-----------|
| Investissement : | 31 127,64 |
| Fonctionnement : | 18 939,91 |
| Résultat global : | 50 067,55 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Maire RIVIERE François



le(s) secrétaire(s) de séance

| | |
|-----------------------------|-----------|
| IV - ANNEXES | IV |
| ARRÊTÉ ET SIGNATURES | D |

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents: 11.....
Nombre de suffrages exprimés : 11.....
VOTES - Pour : 11.....
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 08/03/2024

Présenté par le Maire ,
A Seissan, le 20/03/2024

le Maire ,

Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

A Seissan, le 20/03/2024



Les membres de l'Assemblée Délibérante,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le

~~25 MARS 2024~~, et de la publication le ~~25 MARS 2024~~

A Seissan, le ~~25 MARS 2024~~

Collectivité : Commune de SEISSAN

DELIBERATION

Concernant l'approbation du compte de gestion De l'Assainissement

Dressé par Madame BRUNEL

Receveur Municipal

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents lors de la
délibération : 11
Nombre de membres ayant donné procuration : 4
Date de la convocation : 8 mars 2023
Date de l'affichage 8 mars 2023
Votes Pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

SEANCE DU 20 mars 2024

Le Conseil Municipal

Régulièrement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Monsieur François RIVIERE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 de l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 de l'assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 de l'assainissement en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Sainte-Marie



Le Maire,

François RIVIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 032-213204266-20240320-DEL20032024_9-DE



Collectivité : Commune de SEISSAN

DELIBERATION

Concernant l'approbation du compte de gestion du lotissement de Bordeneuve

Dressé par Madame BRUNEL

Receveur Municipal

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents lors de la
délibération : 14
Nombre de membres ayant donné procuration : 4
Date de la convocation : 8 mars 2023
Date de l'affichage 8 mars 2023
Votes Pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

SEANCE DU 20 mars 2024

Le Conseil Municipal

Régulièrement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Monsieur François RIVIERE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du lotissement du Bordeneuve et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du lotissement du Picadé.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du lotissement de Bordeneuve en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Sainte-Marie



Le Maire,

François RIVIERE



Collectivité : Commune de SEISSAN

DELIBERATION

Concernant l'approbation du compte de gestion du budget communal

Dressé par Madame BRUNEL

Receveur Municipal

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents lors de la
délibération : 14
Nombre de membres ayant donné procuration : 4
Date de la convocation : 8 mars 2023
Date de l'affichage 8 mars 2023
Votes Pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

SEANCE DU 20 mars 2024

Le Conseil Municipal

Régulièrement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Monsieur François RIVIERE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du budget communal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget communal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du budget communal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Sainte-Marie



Le Maire,

François RIVIERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : Commune de SEISSAN

DELIBERATION

Concernant l'approbation du compte de gestion du lotissement du Poucouron

Dressé par Madame BRUNEL

Receveur Municipal

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents lors de la
délibération : **11**
Nombre de membres ayant donné procuration : 4
Date de la convocation : 8 mars 2023
Date de l'affichage 8 mars 2023
Votes Pour : **15**
Votes contre : 0
Abstentions : 0

SEANCE DU 20 mars 2024

Le Conseil Municipal

Régulièrement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Monsieur François RIVIERE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du lotissement du Poucouron et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du lotissement du Poucouron.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du lotissement du Poucouron en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Sainte-Marie



Le Maire,



François RIVIERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : Commune de SEISSAN

DELIBERATION

Concernant l'approbation du compte de gestion du budget du restaurant

Dressé par Madame BRUNEL

Receveur Municipal

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents lors de la
délibération : 11
Nombre de membres ayant donné procuration : 4
Date de la convocation : 8 mars 2023
Date de l'affichage 8 mars 2023
Votes Pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0

SEANCE DU 20 mars 2024

Le Conseil Municipal

Régulièrement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Monsieur François RIVIERE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du budget du restaurant et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du restaurant.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du budget du restaurant en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Sainte-Marie

Le Maire,

François RIVIERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : Commune de SEISSAN

DELIBERATION

Concernant l'approbation du compte de gestion du SPIC photovoltaïque

Dressé par Madame BRUNEL

Receveur Municipal

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents lors de la
délibération : 14
Nombre de membres ayant donné procuration : 4
Date de la convocation : 8 mars 2023
Date de l'affichage 8 mars 2023
Votes Pour : 14
Votes contre : 0
Abstentions : 0

SEANCE DU 20 mars 2024

Le Conseil Municipal

Régulièrement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Monsieur François RIVIERE.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du SPIC photovoltaïque et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du SPIC photovoltaïque.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant : que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du SPIC photovoltaïque en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Sainte-Marie



Le Maire,



François RIVIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Adoption du règlement de formation proposé par le CNFPT

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Centre national de formation de la fonction publique a envoyé aux collectivités du Gers une proposition de règlement dédié à la formation des agents. Ce règlement est indispensable pour inscrire les agents aux formations proposées par le CNFPT et pour établir leur évolution de carrière. L'assemblée délibérante est sollicitée pour donner son choix quant à certaines modalités.

Après lecture du règlement et des propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- D'ADOPTER le règlement de formation proposé par le CNFPT avec les modifications apportées.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance



Jean-Pierre SAINTE-MARIE

Le Maire,

François RIVIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Convention avec le Conseil Départemental du Gers pour la création d'un giratoire sur la RD 285

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création d'un giratoire sur la RD 285 relève de la compétence du Conseil Départemental du Gers et qu'il est nécessaire d'adopter une convention demandant à la collectivité départementale de confier à la commune de Seissan la réalisation des travaux, dans le cadre d'une délégation de Maitrise d'Ouvrage.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de Maitre d'Ouvrage avec le Conseil Départemental du Gers, pour les travaux de création du giratoire sur la RD 285, qui doivent se réaliser au 3ème trimestre 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou avenant ultérieurs se rapportant à ces travaux entre la Commune de Seissan et le Conseil Départemental du Gers.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre SAINTE-MARIE

Le Maire,

François RIVIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Maintien de l'IFSE dans son intégralité pendant un temps partiel thérapeutique

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le RIFSEEP a été mis en place pour les agents titulaires de la commune. Le RIFSEEP comprend une partie IFSE et une partie CIA, qui constituent des primes à montant fixe.

Néanmoins, la prime est proratisée en fonction de temps de travail, ce qui n'est pas équitable dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique où l'agent est censé avoir droit à l'intégralité de son salaire.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas proratiser les primes du RIFSEEP en fonction du temps de travail lorsqu'un agent est soumis à un mi-temps thérapeutique.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ne pas proratiser les primes du RIFSEEP dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

Le Maire,
François RIVIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle AB 215 (terrain vague salle des fêtes)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Vu la réalisation du projet de vente d'une partie de la parcelle AB 215 à des riverains ;

CONSIDERANT que le bien communal sis 12 rue du marché n'est pas à l'usage du public ni affecté à un service public ;

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien.

Monsieur le Maire propose le déclassement de l'immeuble et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal constate la désaffectation du terrain situé sur la parcelle AB 215, sis 12 rue du marché ;

DECIDE de déclasser le bien du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de Séance
Jean-Pierre SAINTE-MARIE

Le Maire
François RIVIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Vente de la parcelle AB 215 (12 rue du marché)

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu le procès-verbal rendu par le géomètre-expert le 14 février 2023, reçu le 24 octobre 2023, divisant la parcelle AB 215 d'une superficie de 140m² pour pouvoir céder la parcelle arpentée de 40m² (AB 467) aux propriétaires du bien 12 rue du marché ;

Considérant que ledit terrain n'est pas susceptible en l'état d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il appartient au domaine privé de la commune,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de demander une estimation au service du Domaine (commune de moins de 2000 habitants) ;

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Seissan évalués par les agents immobiliers,

Considérant que la commune n'a aucun projet d'aménagement du terrain, ni de construction,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Monsieur le Maire propose que les propriétaires sis 12 rue du marché, M. Rémy BOYAVAL et Mme Evelyne MATHEVON, qui entretiennent déjà cette partie du terrain fassent l'acquisition de la parcelle de 40m² au prix de 25€ du m², soit pour un prix total de 1000€. L'autre partie (AB 468) restera la propriété de la commune.

Les propriétaires devront entretenir le terrain, par respect envers le voisinage et du fait qu'il jouxte la parcelle appartenant à la commune.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de vendre le terrain sis 12 rue du marché, parcelle AB 467 ;
- APPROUVE le prix de vente de 1000€ ;
- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE



Le Maire,
François RIVIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Vote des subventions aux associations 2024

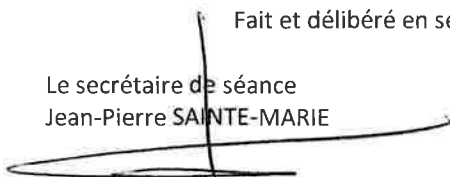
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des associations pouvant bénéficier d'une subvention et de leur montant :

| Nom des bénéficiaires | Montant de la subvention attribuée |
|--|------------------------------------|
| Associations locales | |
| Académie de gascon | 150 |
| Aéromodélisme | 50 |
| Amicale sapeurs-pompiers | 3000 |
| Association Parents d'Elèves | 150 |
| Bouchon Seissannais | 300 |
| Club du 3 ^{ème} Age | 150 |
| Comité des fêtes Seissan | 2500 |
| Comité des fêtes d'Artiguedieu | 350 |
| Country Western Line Dance | 50 |
| Encierro | 2500 |
| Football Club Seissannais | 1500 |
| Gymnastique Seissannaise | 400 |
| Judo Club | 500 |
| L'Air des Balkans | 1500 |
| Lyre Seissannaise | 1300 |
| PAS Quilles | 250 |
| Peña Fiesta Brava | 2500 |
| Raquette Seissannaise | 400 |
| Scrabble Club | 200 |
| Société de chasse Artiguedieu | 250 |
| Société de chasse Seissan | 250 |
| Société de pêche la gaulle seissannaise | 250 |
| Spectacles et loisirs en Astarac | 0 |
| Autres associations | |
| ACOSO | 200 |
| Association des Maires de France | 600 |
| Association pour la promotion du foie gras | 1300 |
| PNR Astarac | 1150 |
| UVTF | 500 |
| TOTAL | 22 250 € |

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des associations pouvant bénéficier d'une subvention ainsi que du montant qui leur est attribué.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre SAINTE-MARIE



Le Maire,
François RIVIERE



**DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE SEISSAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Vote des taux des taxes locales

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2023 inclus.

A compter de 2024, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2024 comme suit :

Taxe d'Habitation : 14.94%

Taxe Foncière Bâti : 64.25 %

Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties : 104.08 %

CFE : non concerné

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre SAINTE-MARIE



Le Maire,
François RIVIERE



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

| Taxes | Bases d'imposition effectives 2023 (col. 1) | Taux de référence 2024 (col. 2) | Taux plafonds 2024 (col. 3) | Bases d'imposition provisionnelles 2024 (col. 4) | Produits référence 2024 (col. 5) | Taux votés 2024 (col. 6) | Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 (col. 7) |
|---|--|------------------------------------|--------------------------------|---|--|------------------------------|---|
| Taxe foncière bâtie (TFB) | 901 924 | 64,25 | 164,42 | 940 700 | 604 400 | 64,25 | 604 400 |
| Taxe foncière non bâties (TFNB) | 36 510 | 104,08 | 239,34 | 37 900 | 39 446 | 104,08 | 39 446 |
| Taxe d'habitation (TH) | 100 351 | 14,94 | 60,20 | 84 700 | 12 654 | 14,94 | 12 654 |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE) | >>> | >>> | >>> | >>> | >>> | 0 | 0 |
| | | | Total | | 656 500 | | 656 500 |
| Taxe | Bases d'imposition effectives 2023 | Taux de référence de TH 2024 | Taux de majoration 2023 | Bases d'imposition provisionnelles 2024 | Produit référence (col. 4 x col. 2) 2024 | Taux de majoration voté 2024 | Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024) |
| Majoration de taxe d'habitation (MTHS) | >>> | >>> | >>> | >>> | >>> | >>> | >>> |

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

| Taxes | 8 | 9 | 10 |
|---|--|---------------------------------------|----|
| Taxe foncière bâties (TFB) | Produit total souhaité | Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) | |
| Taxe foncière non bâties (TFNB) | 656 500 = 1,000 000 | | |
| Taxe d'habitation (TH) | 656 500 | | |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE) | Produit total de référence (total colonne 5) | | |

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

| TVA | IFER / PYLÔNES | TASCOM | TAFNB | Allocations compensatrices | DCRTP | FNGIR | Effet du coefficient correcteur | Total |
|-----|----------------|--------|-------|----------------------------|-------|-------|---------------------------------|---------|
| | | 0 | | 46 597 | 0 | 0 | - 157 316 | 11 |
| | | | | | | | | - 1 719 |

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

| | | | | | | | |
|---|---------|---|---|-----------|---|---|---------|
| Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) | 656 500 | + | Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) | - 110 719 | = | Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 | 545 781 |
|---|---------|---|---|-----------|---|---|---------|

A AUCH

Le 07 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 MME CATHERINE PERINETTI
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 
 Pour la Commune



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
D'OC
DÉPARTEMENT
DES HAUTES
Pyrénées
LA SOUVERAINETÉ
NATIONALE
LIBERTÉ ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 426 SEISSAN
ARRONDISSEMENT : 32 MIRANDE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MIRANDE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DROIT DE PROPRIÉTÉ - TAUX DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

| | |
|---|--------|
| Taxe foncière bâtie : | |
| a. Propriétés de condition modeste | 889 |
| b. Propriétés à réhabilitation, QPPV, Mayotte | 0 |
| c. Logements sociaux | 40 805 |
| d. Logements sociaux : exo de longue durée | 265 |
| Taxe foncière non bâtie | 4 638 |
| Taxe d'habitation : | |
| a. Dotation pour perte de THLV | >>> |
| b. Mayotte | >>> |

2. BASES EXONÉRÉES

| | |
|--|---------|
| Taxe foncière bâtie : | |
| a. Par le conseil municipal | |
| b. Par la loi | 105 029 |
| Taxe foncière non bâtie : | |
| a. Par le conseil municipal | |
| b. Par la loi (terres agricoles) | |
| c. Par la loi (autres) | 6 497 |
| Cotisation foncière des entreprises | |
| a. Par le conseil municipal | |
| b. Par la loi | |

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

| | |
|---|--------|
| a. Résidences secondaires et assimilées | 84 700 |
| b. Logements vacants soumis à la THLV | >>> |
| c. Bases dégrévées hors locaux vacants | 18 781 |
| d. Bases dégrévées locaux vacants | |
| e. Bases dégrévées majo THS | |

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFFER ET PYLÔNES

| | |
|-------------------------------------|--|
| a. Éoliennes et hydroliennes | |
| b. Centrales électriques | |
| c. Centrales photovoltaïques | |
| d. Centrales hydrauliques | |
| e. Centrales géothermiques | |
| f. Transformateurs électriques | |
| g. Stations radioélectriques | |
| h. Installations gazières et autres | |
| i. Taxe sur les pylônes | |

5. RÉFORMES FISCALES

| | |
|--------------------------------|----------|
| a. TVA prév. (compensation TH) | >>> |
| b. TVA prév. (comp. CVAE) | 0 |
| c. Coefficient correcteur | 0,756176 |
| d. Taux FB commune 2020 | 30,40 |
| e. Taux FB département 2020 | 33,85 |

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

| Taxes | Taux moyens communaux de 2023 au niveau : | | Taux plafonds de 2024 | Taux des EPCL de 2023 | Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14) |
|---|---|------------------|-----------------------|-----------------------|---|
| | national 11 | départemental 12 | | | |
| Taxe foncière bâtie (TFB) | 39,42 | 66,97 | 167,43 | 3,01000 | 164,42 |
| Taxe foncière non bâties (TFNB) | 50,82 | 98,60 | 246,50 | 7,16000 | 239,34 |
| Taxe d'habitation (TH) | 24,45 | 30,68 | 76,70 | 16,50000 | 60,20 |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE) | >>> | >>> | >>> | >>> | >>> |

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

| | |
|-------------|-----|
| a. National | >>> |
| b. Communal | >>> |

Taux maximum :

| | |
|---|-----|
| a. Taux communal majoré à ne pas dépasser | >>> |
| b. Taux maximum de la majoration spéciale | >>> |

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

| | |
|--|-----|
| a. ...la diminution sans lien a été appliquée | >>> |
| b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés | >>> |

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

| | |
|------------------------------|-------|
| a. Tx moy. 75% départemental | 10,97 |
| b. Taux maximum de la majo | >>> |

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

| | |
|--|-------|
| | 32,26 |
|--|-------|

Présentation synthétique CA 2023 et BP 2024

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 032-213204266-20240320-PRES_BP2024-BF



Contexte : La commune de Seissan est un bourg dynamique qui dispose d'un tissu commercial solide qui tend à se développer. Elle compte 1108 habitants en 2023 (INSEE). La population tend légèrement à la hausse mais reste stable. L'âge moyen est vieillissant mais l'école est un atout pour l'arrivée d'une population jeune et active. Cette tendance est confirmée avec la création d'un 6^{ème} poste d'enseignant à la rentrée 2024. La commune possède de nombreux équipements et a la volonté d'en développer de nouveaux. Les conditions budgétaires sont favorables pour investir chaque année.

Priorités du budget : la priorité du budget communal est l'investissement. La volonté du conseil municipal est de dégager chaque année assez de fonds sans devoir recourir à un emprunt pour pouvoir investir et développer la commune. Tous les emprunts du budget principal arrivent à terme dans les prochaines années.

Ressources et charges de fonctionnement et d'investissement : les charges courantes et les charges de personnel sont adaptées aux besoins de la commune et sont stables. Elles sont parfaitement anticipées et permettent de dégager un autofinancement pour l'investissement. En 2024, les ressources fiscales augmentent de 3.9% grâce à une revalorisation des bases par l'Etat. De même, la DGF a augmenté cette année de 0.18%. Concernant l'investissement, les travaux de l'ancienne caserne des pompiers en un centre social intercommunal touchent à leur fin. La salle des fêtes, sinistrée par un incendie en novembre 2023, sera rénovée à partir du 2^{ème} semestre 2024. Le giratoire de la RD 285 devrait être aménagé d'ici le 3^{ème} trimestre 2024, ce qui permettra l'accès au nouveau lotissement de Bordeneuve une fois l'opération terminée. La commune va également se doter d'un véhicule électrique, subventionnable par l'Etat, la Région et la Caisse des Dépôts. D'autres recettes de subvention sont également attendues sur les projets d'investissement échus ou en cours, notamment de la CAF, du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Union européenne avec le LEADER.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des montants du budget communal et des budgets annexes, il est préférable de se référer au procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2024.

Le budget communal compte désormais 2 emprunts encore actifs :

- L'aménagement de la Place Carnot, contracté en 2014 à hauteur de 500 000€, dont le remboursement annuel est de 43 405.08€ et se terminera en 2029.
- L'achat de l'immeuble de la Poste, contracté en 2015 à hauteur de 150 000€, dont le remboursement annuel est de 16 456.58€ et se terminera en 2025.
- La rénovation des équipements et des infrastructures de la commune, contracté en 2010 à hauteur de 180 000€, s'est achevé en février 2024.

La commune de Seissan est donc une commune peu endettée au regard de la moyenne nationale, avec un ratio d'endettement par habitant tous budgets confondus qui est de 225.33€ (moyenne nationale en 2022 de 600€).

Les niveaux des taux d'imposition restent inchangés depuis 2005 :

- Taxe sur foncier bâti **64.25 %**
- Taxe sur foncier non bâti **104.08 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **14.94%**

Effectifs de la collectivité : la commune de Seissan compte 13 employés :

- 2 agents pour le service administratif
- 5 agents pour les services techniques, dont 1 en temps partiel thérapeutique.
- 1 agent pour le service animation (médiathèque)
- 3 agents pour les services de l'école et de la cantine, dont 1 en appui 2h/semaine
- 2 ATSEM pour l'école maternelle à 32h semaine sur 4 jours annualisé.

Les charges de personnel prévus (voir chapitre 12) s'élèvent à 406 000€ pour 2024, contre 395 000€ en 2023. Cette hausse est due à l'augmentation du point d'indice en fin d'année 2023 et à une éventuelle hausse en cours d'année 2024, ainsi qu'aux recrutements exceptionnels en remplacements d'agents en maladie. Deux agents peuvent également prétendre à la promotion interne cette année.

**DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE SEISSAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS, M. Jérôme MOROSI, Mme Katya DOUCET et M. Christian WARNIEZ

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Etat présentant l'ensemble des indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de présenter chaque année l'ensemble des indemnités perçues par les élus l'année écoulée. Cet état se présente comme suit :

| Nom et prénom de l'élu | Indemnités perçues au titre du mandat concerné | | |
|-----------------------------|--|---|---------------------|
| | Indemnités de fonction perçues (brut annuel) | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...) | Avantages en nature |
| DALLAS Isabelle | 9 636.36 € | 0 | 0 |
| GABRIEL Aurélie | 9 636.36 € | 0 | 0 |
| MARTET Patrice | 4 818.24 € | 0 | 0 |
| RIVIERE François | 25 113.00 € | 173.70€ | 0 |
| SABATHIER Guillaume | 9 636.36 € | 0 | 0 |
| SAINTE-MARIE Jean-Pierre | 9 636.36 € | 0 | 0 |

Le Secrétaire de Séance
Jean-Pierre SAINTE-MARIE

Le Maire
François RIVIERE

